



33C12
LAC CONN

Légende

Carte des titres miniers

	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité N-Révisé de renouveler, Z-Désistement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Le chiffre derrière le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite de la légende, la couleur de la carte et la lettre dans la partie inférieure de la légende.

Substance extraite	G) Gravier	O) Dolomie	U) Autre
A) Sable de silice	H) Inconnu	P) Ferme concédée	X) Calcite
C) Calcite	J) Terre jaune	R) Résidu miniers inertes	
D) Pierre dimensionnelle	M) Marbre	S) Sable	
E) Minerai de silice	N) Terre noire	T) Tourbe	

Statut du site d'exploitation	O) Ouvert sous conditions	C) Ouvert	F) Fermé	N) Non autorisé	T) En traitement
--------------------------------------	---------------------------	-----------	----------	-----------------	------------------

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbanisée
- Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire soustrait à l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (selon permis)
- Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Territoire de catégorie II
- Territoire de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissanan de Bétiampite, Essipit, Mashéouah, Nutsakuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
est de 10°30' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 2,07
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 18
48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Echelle 1:50 000

AVIS IMPORTANT
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

